État-collectivités : « Évitons la surenchère »

Didier Le Gac invite les associations d'élus locaux à poursuivre le dialogue avec l'État. (Photo Claude Prigent)

Alors que les marges de manœuvre financières des collectivités locales seront au cœur des échanges au carrefour des communes organisé ce jeudi et vendredi à Brest, le député LREM de Brest rural Didier Le Gac entre dans le débat.

« À ceux qui disent que le gouvernement actuel n'écoute pas assez, je rappelle que la décision de baisse des dotations entre 2013 et 2017 a été prise à l'époque, de manière unilatérale et uniforme et sans discussion : toutes les communes, petites ou grandes, riches ou pauvres, ont connu la même baisse de leurs dotations, 20 % sur 5 ans. Et dans le même temps, de nouvelles contraintes ont été créées, notamment l'organisation des services périscolaires. Les élus ont fait face, sans trop exposer leurs difficultés. En 2017, comme il s'y était engagé, le gouvernement a mis fin à ces cinq années de baisse. Ainsi, en 2018, sur ma circonscription, 31 communes sur 32 ont vu leurs recettes augmenter. Ce sera encore le cas en 2019. Déjà, l'investissement public repart et avec lui la commande aux entreprises. Malheureusement, les relations entre l'État et les associations d'élus sont trop souvent théâtralisées et instrumentalisées. Cela ne date pas d'aujourd'hui et je le regrette. Aux uns, je rappelle simplement que la grande réforme sur la décentralisation promise par la précédente majorité n'a pas vu le jour alors qu'elle avait toutes les majorités politiques pour la faire aboutir. Preuve que le sujet n'est pas simple et qu'il nécessite un peu de modestie. Aux autres, je rappelle que leur programme de 2017 prévoyait 500 000 emplois publics en moins et 100 milliards d'économie. Avec un tel régime d'austérité, pas sûr que la vie de nos collectivités locales s'en serait trouvée améliorée. En vérité, la question des relations entre l'État et les collectivités locales mérite mieux que cette surenchère. Loin des postures, le dialogue doit se poursuivre. Les élus de tous bords ont raison de vouloir innover et expérimenter davantage. C'est pourquoi nous ferons figurer dans le projet de loi de révision constitutionnelle le droit à la différenciation. Loin de l'agitation politicienne, ce que nos concitoyens attendent, c'est de l'efficacité dans le service, rendu avec une gestion rigoureuse des deniers publics. Peu leur importe qui fournit le service. Surtout, ils ne comprendraient pas qu'on leur demande des efforts sans voir leurs collectivités y prendre leur part ».